

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de
Grasse

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 12/08/2026

Séance du 3 août 2026

**MAIRIE
DE
CAUSSOLS**

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	11
présents	10
votants pour	10
votant contre	0
abstention	0

Date de convocation

28/07/2026

**Date d'affichage de la
convocation**

28/07/2026

Objet :

**Attribution de bons
cadeaux aux élèves
ayant obtenu une
mention « Bien »
ou « Très bien » au
Diplôme National du
Brevet et au
Baccalauréat**

**Date d'affichage de la
délibération**

04/08/2026

**Transmise en
Préfecture le**

04/08/2026

L'an deux mil vingt-six et le trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire
Présents : Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.

Karine ALLARD, parent d'un élève ayant obtenu une mention bien ou très bien, se retire de la salle et ne prendra pas part au vote.

Madame le Maire EXPOSE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la commune de valoriser la réussite scolaire et de féliciter les jeunes domiciliés sur son territoire pour leurs résultats aux examens ;

Il est proposé d'attribuer un bon cadeau aux élèves domiciliés dans la commune ayant obtenu une mention « Bien » ou « Très bien » au Diplôme National du Brevet ou au Baccalauréat, comme suit :

Mention « Bien » : 80€

Mention « Très bien » : 100€

Pour bénéficier de cette récompense, les élèves devront présenter en mairie :

- une copie du relevé de notes ou de l'attestation de réussite mentionnant la mention obtenue ;
- un justificatif de domicile attestant de leur résidence dans la commune.

Il est précisé que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget communal, à l'article correspondant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à procéder à l'acquisition des bons cadeaux et à leur remise aux bénéficiaires, dans le cadre d'une cérémonie organisée par la commune ou selon toute autre modalité qu'elle jugera appropriée,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération,

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
La Secrétaire de séance
Emilie BOYARD

Madame le Maire
Virginie ARCHEN

